



Ordonnance de télécom CRTC 2011-423

Version PDF

Ottawa, le 14 juillet 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant	407 (Aliant Télécom)	26 mai 2011
	408 (Aliant Télécom)	26 mai 2011

Secrétaire général